



CONTRAT DE SAILLIE 2026

MABAR DE JIMA

1,48m (ferré) - BPO +14 - Indemne PSSM1, Myotonie, HSWD

Entre les soussignés :

LE VENDEUR :

STRUB Annabel

53 chemin de la Tuilerie

14100 St Jean de Livet

06.42.55.8748

astrubl@hotmail.com

L'ACHETEUR : (propriétaire de la jument)

Nom :

Adresse :

CP, Ville :

Portable :

Email :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

La qualité respective des parties est définie et acceptée d'un commun accord par l'Acheteur et le Vendeur. Par le présent contrat, l'Acheteur (propriétaire de la jument décrite ci-dessous), accepte de mettre sa jument à la saillie avec l'étalon suivant.

La jument

Nom :

N°SIRE:

Né le :

Race :

L'étalon

Mabar de JIMA

SIRE N° 22191700L

Né le 29/04/2022

PFS

Article 2 : CONDITION DE VENTE 2026

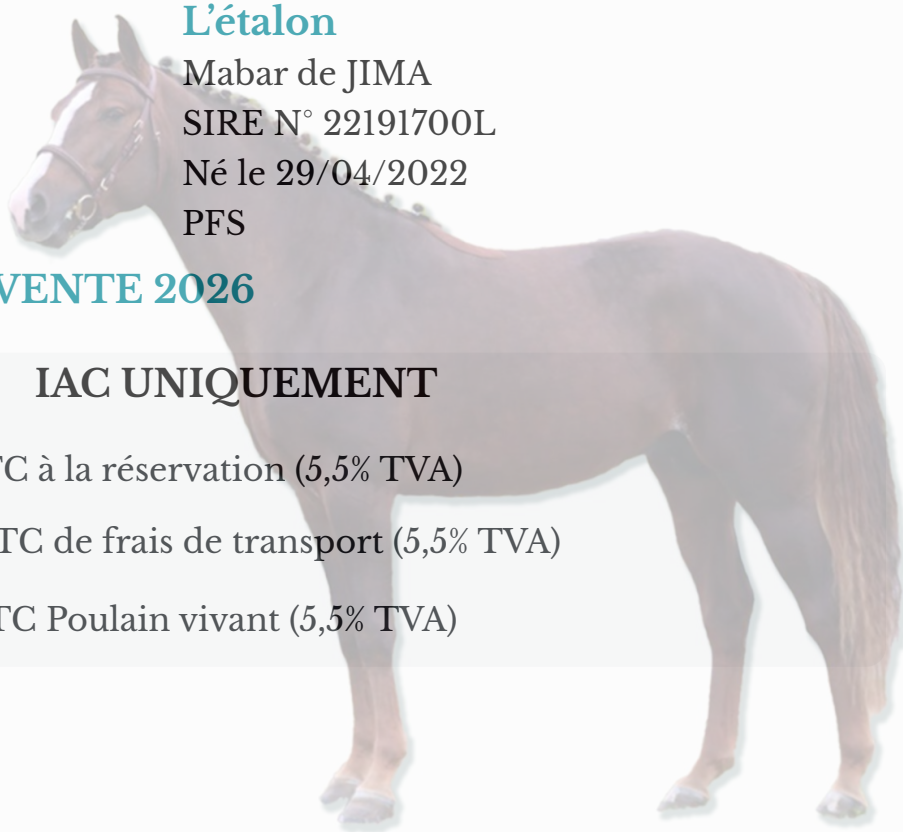
IAC UNIQUEMENT



113, 74 HT, soit 120€ TTC à la réservation (5,5% TVA)

120 HT, soit 126,60 € TTC de frais de transport (5,5% TVA)

331,75 HT, soit, 350€ TTC Poulain vivant (5,5% TVA)



L'envoi comprend 2 doses de 6 paillettes. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. Elles peuvent être utilisées pour d'autres juments où l'année suivante (tarif susceptible d'évoluer les années suivantes). Au tarif de 350€ TTC la carte, solde au poulain vivant.

Article 3 : CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénomination :

Adresse :

CP, Ville :

Téléphone :

Email :

Date d'envoi désiré :

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du virement reçu, soit 48H après la naissance du poulain.

Comment avez-vous connu Mabar de JIMA ?

Faits en deux exemplaires à

L'acheteur

Le vendeur

